

Quand l' Union « européenne » pourrait nos vies : la hausse des tarifs EDF

écrit par Antiislam | 31 mai 2019



L' Union « Européenne » a partout imposé la libre concurrence sur injonctions des ultra-libéraux.

Il y a déjà plusieurs années l'un d'eux, Henri Lepage, autoproclamé spécialiste de l'énergie, nous expliquait que la libéralisation du secteur de l'énergie serait emblématique du capitalisme du XXI ème siècle.

Il citait comme exemple, l'entreprise Enron spécialisée dans le courtage de l'électricité.

Hélas, quelques mois après, Enron 7ème capitalisation des USA, s'effondrait purement et simplement.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Enron>

L' électricité ne se stocke pas comme chacun sait, ce qui rend impossible d'en faire un objet de marché comme un autre.

N'empêche, le dogme fanatique du marché, de la « concurrence libre et non faussée » en vogue chez les fonctionnaires de l' UE a imposé la « fabrication » artificielle de concurrents

à EDF.

Au nom de la baisse des prix pour le consommateur (et de la haine de tout ce qui est national comme Electricité de FRANCE).

Et à quoi aboutit le fanatisme des eurocrates ?

A une hausse continue (35% sur 10 ans) des tarifs d'EDF pour permettre l'existence de cette concurrence.

Bref, maintenir la monopole d'EDF non seulement nous aurait évité ces escroqueries à répétition que subissent les usagers de la part des concurrents d'EDF, mais aurait assuré des prix moins chers aux clients d'EDF.

Encore un domaine où l'U « E » a pourri nos vies ...

Et la grande majorité de la Gauche n'a pas bronché dans toute cette affaire

.La politique du « pas touche à l'U « E » » permet de faire avaler toutes les couleuvres.



franceinfoRadio France

Mis à jour le 30/05/2019 | 18:57

publié le 30/05/2019 | 18:44

Les tarifs de l'électricité vont augmenter de 5,9% TTC en moyenne dès samedi 1er juin. François Carlier, délégué général de l'association de consommateurs CLCV, dénonce jeudi 30 mai sur franceinfo « un système un peu fou où l'on augmente les prix d'EDF pour faire vivre la concurrence ».

Pour que les opérateurs alternatifs continuent d'être compétitifs, « on augmente le tarif d'EDF, ça [leur] permet de pouvoir dire : 'Je vous fais 5 ou 10% moins cher que le tarif EDF' ». François Carlier confirme que son association, ainsi

que l'UFC Que Choisir vont saisir le Conseil d'État contre cette mesure qu'ils jugent « *injuste et anormale* ».

franceinfo : Cette hausse est-elle justifiée d'après vous ?

François Carlier : Elle n'est pas justifiée, parce que les coûts d'EDF n'augmentent que de 3%, or la hausse totale est de 6%.

La moitié de la hausse n'a rien à voir avec l'augmentation des coûts d'EDF.

C'est simplement que les opérateurs alternatifs n'ont pas accès autant qu'ils le voudraient au nucléaire et augmentent leurs coûts, et que donc en compensation, pour que la concurrence puisse continuer de survivre, on augmente de 6% au lieu d'augmenter de 3% le tarif de l'électricité d'EDF. C'est tout à fait injuste et anormal.

Ça nous paraît aussi illégal. C'est pour cette raison que la CLCV avec l'UFC Que Choisir vont saisir le Conseil d'État.

Est-ce l'ouverture du secteur de l'électricité à la concurrence qui entraîne un surcoût pour les consommateurs ?

Oui, parce qu'on est dans un système un peu fou où l'on augmente les prix pour faire vivre la concurrence.

Les opérateurs alternatifs ont certains types de problèmes, en l'occurrence le fait qu'ils n'ont pas assez accès au nucléaire.

Ils font donc face à un surcoût.

Donc pour qu'ils continuent d'être compétitifs, on augmente le tarif d'EDF, ça permet aux opérateurs alternatifs de pouvoir dire :

« Je vous fais 5 ou 10% moins cher que le tarif EDF ». Mais en fait, ils peuvent faire ça uniquement parce qu'on a augmenté

le tarif d'EDF. (...) On n'est pas les seuls à s'étonner de cette mesure. L'Autorité de la concurrence a rendu deux avis pour critiquer cette décision de la Commission de l'énergie et pour en souligner les fragilités juridiques.

Cette hausse de 5,9%, qu'est-ce que cela représente sur la facture moyenne des Français ?

Il y a deux types de ménages : ceux qui ont le chauffage électrique, et ceux qui ne l'ont pas. Pour ceux qui l'ont, généralement leur facture s'élève à 1 500 euros à l'année.

Plus 6% c'est à peu près 100 euros de plus sur la facture.

Pour ces ménages-là c'est un impact important. Pour les autres ça l'est moins.

Que conseillez-vous au consommateur ?

Les offres alternatives en réel (hors taxes et abonnement) sont 5% moins chères.

Mais il y a quelques petites contraintes généralement, c'est-à-dire pas de service client par téléphone ou obligation d'avoir un paiement par virement automatique.

Je n'ai pas de consigne particulière à donner, on est malheureusement assez captifs de ces décisions-là (...) Le principal conseil ce n'est pas tellement de se tourner vers la concurrence, c'est plutôt, comme toujours, d'essayer de faire des économies d'énergie, à la fois pour la facture et pour la planète.

https://www.francetvinfo.fr/economie/hausse-des-tarifs-de-l-electricite-on-augmente-les-prix-d-edf-pour-faire-vivre-la-concurrence-affirme-la-clcv_3467667.html